



MAIRIE DE PUECHABON

**Conseil Municipal du 23 Juin 2022
DELIBERATION**

Délibération n° 2022-14

L'an deux mil vingt-deux et le 23 juin à 20h00, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Xavier PEYRAUD, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 17 juin 2022.

Etaient présents : Messieurs Xavier PEYRAUD, Patrick VAUTIER, et Mesdames Françoise BASSOUA, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Hélène DELONCA, Evelyne PLANCQ, Stéphane SIMON

A donné procuration : Evelyne PLANCQ à Christelle AVIAT

Excusés : Alban BERGER

Absent : Yohan MARKARIAN

Secrétaire : BOMY Sylvie

OBJET : Subvention école pour les sorties scolaires

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par la Directrice de l'école de Puéchabon pour l'octroi d'une subvention qui financera la sortie scolaire du 13 Mai 2022. Le maire propose de reconduire la somme de 30,00 € par enfant soit 420€ au total (le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2021-2022 étant de 14).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 30,00 € par enfant scolarisé à Puéchabon à titre de participation aux sorties scolaires de fin d'année soit au total 420€.
- AUTORISE le Maire à émettre le mandat correspondant.

Fait et délibéré à PUECHABON,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus
Le Maire,

PEYRAUD Xavier

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :
<http://www.telerecours.fr>

Certifié exécutoire compte tenu de la date :

- d'envoi dématérialisé en Préfecture le :
- d'affichage le :

Nomenclature : 4.2.3



Accusé de réception en préfecture
034-213402217-20220623-2022_14-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2022